

Périgny
sur Yerres
Val-de-Marne



CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

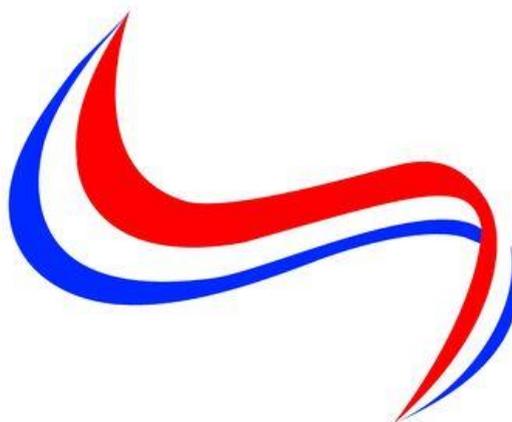
TU SOUHAITES T'INVESTIR
AU SEIN DE TA COMMUNE

TU VEUX PROPOSER DE NOUVEAUX PROJETS DE NOUVELLES
ACTIONS

REJOINS LE CMJ

DOSSIER DE CANDIDATURE A RENDRE EN MAIRIE POUR

Le lundi 20 Juin 2022, 17h30



un conseil municipal jeunes c'est quoi ?

La France est découpée en près de 35000 communes gérées par le Maire et son conseil municipal. Son rôle est de mettre en place des actions qui facilitent la vie de ses habitants.

Le conseil municipal d'enfants et de jeunes de Périgny-sur-Yerres existe depuis de nombreuses années. Il œuvre pour l'intérêt général sur des thématiques auxquelles les écoliers et collégiens de notre commune sont sensibles.

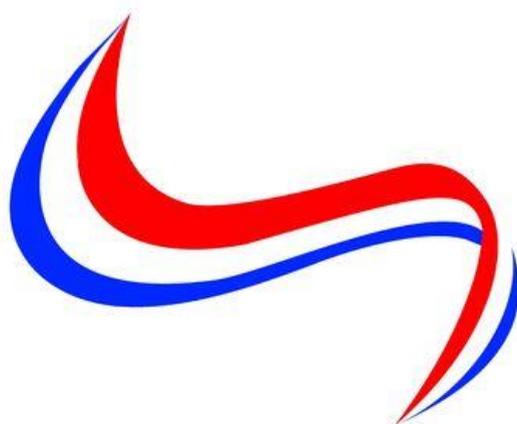
Les derniers élus ont mis fin à leur mandat, il s'agit désormais de procéder à leur remplacement.

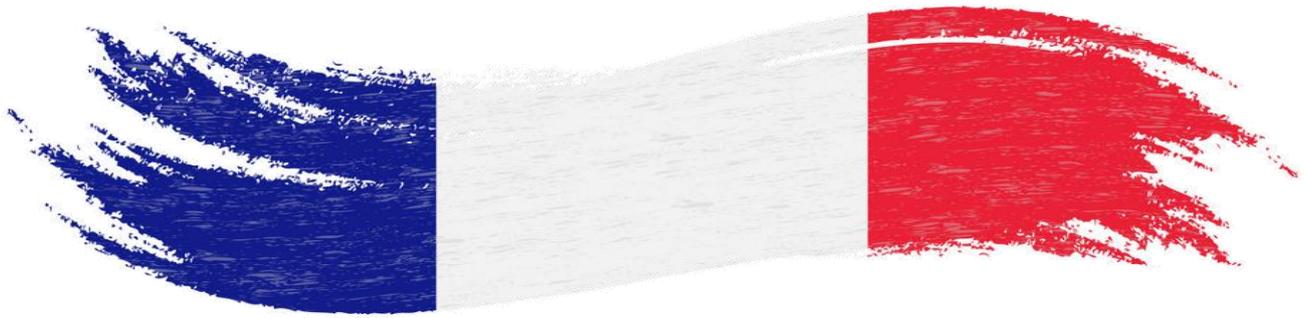
Cette future élection donne aux élèves l'occasion d'être acteurs de la vie communale. Ils représenteront aussi leurs camarades qui les auront élus.

Cet apprentissage de la démocratie débouchera sur un mandat de deux années pendant lesquelles les nouveaux élus pourront défendre des projets qui leur tiennent à cœur.

Chaque jeune peut être candidat dès lors qu'il habite Périgny et est scolarisé entre le CMI et la 5^{ème}.

Une fois élus ils seront soutenus et accompagnés par une élue en charge du conseil municipal, une animatrice du service enfance / jeunesse et plusieurs services municipaux.





Missions du CMJ

- Assister et être présent aux manifestations officielles (commémorations, vœux du Maire).
- Assurer le suivi des projets existants (Fête de la Saint Leu, Verger des naissances, Boum, concours de décorations de Noël).
- Apporter des idées et réaliser des actions sélectionnées au préalable dans leurs projets de candidature.

Où et quand?

Le CMJ se réunit une fois par mois, à la mairie. Les dates sont fixées à l'avance par les membres du conseil. Les réunions sont encadrées par deux adultes : un élu et un agent administratif du Service Enfance Jeunesse. Ils aident les jeunes à organiser leur travail et à réaliser les projets.

Qui peut être élu?

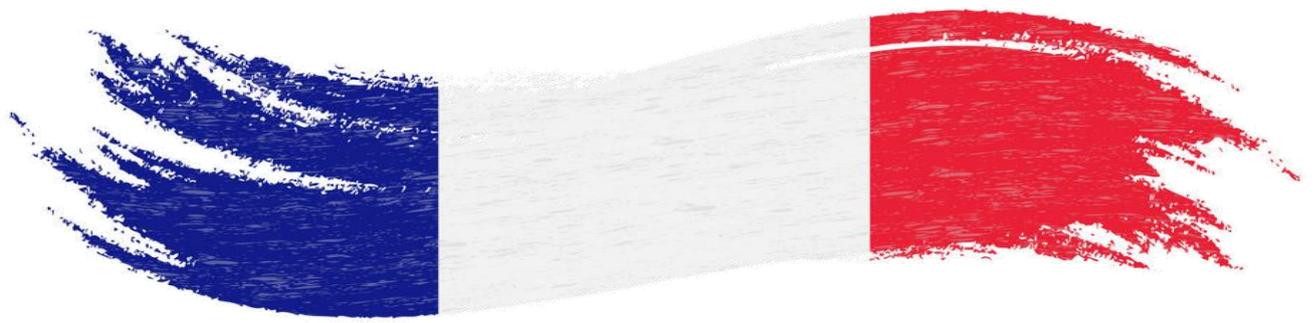
Les jeunes habitants de Périgny-sur-Yerres scolarisés du CMI à la 5ème qui se seront portés candidats.

Durée du mandat

2 ans.
Le mandat est renouvelable une seule fois seulement pour les enfants d'élémentaire.

Mode de scrutin

Il comportera un seul tour, seront déclarés élus les candidats qui obtiendront le plus de voix. Le conseil municipal jeunes est renouvelé partiellement chaque année ainsi les deux premiers de l'élémentaire seront élus ainsi que les deux premiers collégiens.



Les étapes avant l'élection

Distribution du document d'information et présentation aux enfants d'élémentaire dans les classes le jeudi 2 juin. Les jeunes collégiens recevront le document par la poste.

Une animatrice sera présente sur la pause méridienne en élémentaire pour aider les enfants à constituer leur projet de candidature.

Jeudi 2 juin, vendredi 3 juin, mardi 7 juin, jeudi 9 juin, vendredi 10 juin.

Les jeunes auront la présence d'une animatrice au collège aux sorties de cours à 16h et 17h jeudi 2 juin, vendredi 3 juin et mardi 7 juin. Les jeunes pourront constituer leur projet de candidature en salle des mariages mercredi 8 juin de 14h à 17h.

Clôture des candidatures le 20 juin Les jeunes auront jusqu'à 17h30 pour déposer leur candidature et leurs projets. Passé ce délai plus aucune candidature ne sera acceptée.

Election le jeudi 30 juin en salle des mariages en Mairie

Le bureau de vote sera tenu par des animateurs sur l'horaire choisi par les enseignants d'élémentaire, horaires d'ouverture 16h à 18h pour les 6^{ème} et 5^{ème}.

Personnes à contacter

Servane WOHLGROTH

servane.w@perigny-sur- Yerres.org

06 74 78 92 12

Eric DRUESNE

eric.druesne@perigny-sur- Yerres.org

06 35 16 72 91

Aurélie JUFFET

affaires.scolaires@perigny-sur- Yerres.org

01 45 98 63 19

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Coordonnées de l'enfant :

Nom :Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

.....

Tel portable : / / / /

Email :

ENGAGEMENT DE L'ENFANT

Je soussigné(e) déclare être candidat(e) au Conseil Municipal Jeunes (CMJ) de Périgny-sur-Yerres pour un mandat de conseiller municipal jeunes d'une durée de 2 ans renouvelable une fois.

Date :

Signature du candidat :

Coordonnées des parents :

Tel domicile : / / / /

Tel portable de la mère : / / / /

Tel portable du père : / / / / Email :

AUTORISATION PARENTALE

PARTICIPATION AU CMJ

Je soussigné(e) en qualité de représentant légal de l'enfant

..... autorise :

- Sa candidature au Conseil Municipal Jeunes de Périgny-sur-Yerres et l'affichage de son projet avec sa photographie.
- La prise de photographie et de vidéo pour une publication dans les journaux communaux, sur le site internet, ainsi que sur la page institutionnelle Facebook de Périgny-sur-Yerres pour la durée du mandat.

Date :

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

SORTIE D'ECOLE

Je soussigné(e) représentant légal de l'enfant

..... autorise Mme WOHLGROTH Servane du service enfance à venir chercher mon enfant à la sortie de l'école à 17h (merci de prévenir l'école que votre enfant reste au gouter).

Date :

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

PARTIR SEUL

Je soussigné(e) représentant légal de l'enfant

..... autorise mon enfant à partir seul des réunions CMJ.

Date :

Signature :